

Ainsi, en mettant toutes choses au mieux pour les actionnaires, en supposant qu'ils vendent toute leur eau, ils recueilleront 7,426,000 francs par an.

Ce n'est pas là le bénéfice net : il faut en défalquer les frais d'entretien et de fonctionnement : tous les projets les évaluent à 1,500,000 francs par an.

Le bénéfice reste donc de 5,926,000 francs : en nombre rond, 6 millions par an.

6 millions par an pour servir un capital de 200 millions, soit 3 %.

3 % ! en admettant que l'exploitation batte son plein, et que les devis ne soient pas dépassés !

Et je le répète cette double hypothèse est inadmissible. Les devis seront probablement dépassés selon l'usage. Mais certainement toute l'eau ne sera pas vendue : je le démontrerai tout à l'heure, et en supposant qu'un jour vienne jamais, où elle sera toute vendue, ce jour ne peut luire que dans un avenir très éloigné.

Ainsi voilà le rendement maximum à espérer, à rêver ! 3 % !

Que pensez-vous de l'opération, M. le président, vous qui êtes un financier ? Que pensez-vous de ce placement vous, Messieurs, qui êtes des actionnaires ? Qui de vous veut souscrire à cette émission ?

Donc, Messieurs, c'est une mauvaise affaire financière, et pas une Compagnie ne prendra la concession.

Cela ne fait doute pour personne.

Aussi le concours de l'État est-il admis en principe : car sans le concours de l'État, l'entreprise n'est pas exécutable.

L'État mettra des fonds dans cette mauvaise affaire.